

Période de surveillance de la qualité des eaux de baignade : 30 mai au 30 septembre

CARTE DE LA ZONE D'ÉTUDE	LOCALISATION DE LA ZONE DE BAINNAGE	Année	2019	2020	2021
		Classement ARS			
Classement selon la directive 2006/7/CE					
Excellent Bonne Suffisante Insuffisante					

ÉQUIPEMENTS



INFORMATIONS



CERTIFICATION



ÉPISODES DE POLLUTION DES 4 DERNIÈRES ANNÉES

Date	Type de pollution	Origine de la pollution	Fermeture de la plage
04/06/2020	Bactériologique	Conditions météorologiques défavorables	Arrêté N°674
28/06/2022	Bactériologique	Conditions météorologiques défavorables	non
14/09/2022	Bactériologique	Conditions météorologiques défavorables	Arrêté N°1563

INVENTAIRE DES SOURCES DE POLLUTION ET MESURES DE GESTION

Sources de pollution	Impact		Indicateurs	Mesures de gestion/procédures	Plan d'actions
	Temps sec	Temps de pluie			
Port de HYERES	moyen	++	Auto surveillance <i>E. coli</i> x<250bact/100m l <i>Entérocoques</i> x<370bact/100m l	Sensibilisation des plaisanciers vis-à-vis de la vidange de leur réservoir d'eaux noires au large ou dans des structures adaptées. Suivi du bon fonctionnement des postes de relevage : déclenchement d'une alerte en cas de dysfonctionnement ou en cas d'alarme par la CGE. Vérification visuelle de l'état des collecteurs pluviaux : le débit doit être nul par temps sec.	Réalisation d'analyses en Gestion active Si : ➤ Analyse bactériologique non conforme ➤ Identification d'un rejet potentiellement polluant Campagne d'analyses rapides : gestion de crise
Zone de mouillage	faible				
Postes de relevage du « Ponant » et « Hippodrome » et réseau EU	faible	+			
Collecteurs pluviaux	faible	+			

Maîtrise des rejets dans les réseaux pluviaux.